

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Lignes-Haute-tension-une-victoire>

Réseau Sortir du nucléaire > Archives > Revue de presse > **Lignes Haute tension : une victoire judiciaire**

15 novembre 2008

Lignes Haute tension : une victoire judiciaire

Leurs vaches avortaient sous les lignes. Des éleveurs ont obtenu près de 400 000 €.

Le jugement va faire du bruit dans les campagnes. Il est tombé le 28 octobre, au tribunal de grande instance de Tulle. Un juge a condamné RTE (filiale d'EDF) à verser 390 648 € à groupement agricole familial de Latronche (Corrèze). RTE, c'est l'entreprise publique qui gère les lignes électriques, en France. Dont celle qui coure le long des 30 hectares de l'élevage Marcouyoux. Une ligne à très haute tension (THT), soit plus de 400 000 volts. Les vaches et les cochons du groupement familial en étaient malades, plaident Michel Marcouyoux, sa femme et son fils, depuis une quinzaine d'années.

Appel en vue. Le jugement reconnaît qu'ils ont subi un préjudice. Et l'explique : « La maternité porcine a été arrêtée en raison d'un taux de natalité anormalement bas et d'un taux de mortalité infantile élevé » ; « le hangar de stabulation accueille des génisses chétives souffrant pour partie d'hémorragies ou d'avortements inexplicables » ; « 10 % du lait est perdu » en raison de maladies subies par les vaches... Les agriculteurs ont laissé tomber l'élevage porcin. Et ils ont reconstruit la ferme un kilomètre plus loin, pour s'écarter de la ligne THT. Un préjudice qui sera donc indemnisé. À moins que RTE ne gagne la deuxième manche...

Car il va faire appel, bien sûr. Pas question de laisser se créer un précédent qui aiguiserait l'appétit d'un paquet d'éleveurs. « C'est la première fois qu'un juge judiciaire se prononce contre RTE, mais toutes les procédures devant les juridictions administratives ont toujours été rejetées », déclare un cadre du Sud-Ouest de RTE. Qui ajoute : « Les nombreuses études scientifiques indépendantes menées depuis trente ans n'ont pas dévoilé l'existence d'un risque pour la santé à une exposition aux champs électromagnétiques (des lignes THT) ». L'avocat des Marcouyoux ne l'entend pas de cette oreille : « La justice a directement établi un lien entre cette ligne électrique et les pathologies des animaux. »

Le débat fait rage dans l'Ouest. Qui dit risque de pathologies animales dit interrogations sur la santé humaine. Le débat est particulièrement vif, dans l'Ouest, à cause du projet de ligne THT. En 2012 ou 2013, elle doit relier la nouvelle centrale nucléaire de Flamanville (Manche) au Maine-et-Loire en passant par l'Ille et Vilaine et la Mayenne. Une bande d'un kilomètre de large, a été définie pour le tracé. Mais la moitié des soixante-quatre communes concernées résistent. Elles ont pris des arrêtés contre le passage de la très haute tension sur leur territoire. L'Etat conteste ces décisions municipales devant les tribunaux administratifs...